



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



Préparé par :

NATHALIE CERUTTI, COORDONNATRICE

Présenté par :

L'ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET DES
TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS DU MATAWIN



TABLE DES MATIÈRES

01 Mot du président

02 À propos de nous

03 Vie démocratique et associative

05 Les membres du conseil d'administration

08 Activités & formations

10 Collaboration & partenariat

12 La défense individuelle des droits

13 La défense collective des droits

14 Activités d'éducation populaire

19 La mobilisation sociale

20 Action politique non partisane

23 Activités de représentations

24 Financement



MOT DU PRÉSIDENT

Au cours du printemps 2023, j'ai été élu par les membres du conseil d'administration comme président. Moi-même accidenté du travail avec des lésions permanentes et ce depuis plus de 30 ans, je suis conscient des étapes et des démarches qu'un travailleur ou qu'une travailleuse doivent gravir pour que leurs lésions soient reconnues. Sans compter les traitements, les travailleurs et les travailleuses doivent se battre pour obtenir certains gains ou pour recevoir une indemnité de remplacements salariale à sa juste valeur. La plupart des accidentés du travail font face à des préjugés, à des barrières économiques et sociétales. Pendant ses batailles, ils/elles doivent prendre soin de leur santé physique et mentale, ainsi que de leur famille. Leur estime de soi est souvent au plus bas. Ils ou elles vivent une crise économique et le risque de perdre leurs biens matériels acquis pendant plusieurs années de travail est omniprésent dans leur vie. Moment de crise qui parfois laisse des dommages collatéraux, puisque souvent un travailleur ou une travailleuse accidentée doit vivre différents deuils sur leur vie d'avant l'accident. Un accident du travail peut non seulement bouleverser la vie d'un travailleur accidenté ou d'une travailleuse accidentée, mais impacte la vie de la conjointe ou du conjoint, ainsi que de leurs enfants. Un accident du travail n'implique pas seulement la relation entre un employeur et un ou une employé.e, mais implique une société, une municipalité et autres.

Au cours de ces deux années, le conseil d'administration a dû s'adapter pour permettre à la mission de l'ATTAM de poursuivre son empreinte dans les municipalités de la Haute-Matawinie, et ce auprès des accidentés du travail. Départ à la retraite de notre coordonnatrice, qui était en poste depuis plus de 20 ans, a laissé un trou béant au sein de notre organisation. Depuis, 3 personnes ont siégé à ce poste. Elles ont laissé leurs traces, tant que bien, de façon positive. Pertes d'employés pour diverses raisons, les membres du conseil d'administration se sont unis et sont devenus plus tenaces et vigoureux, pour le bien de la mission.

L'année 2023, pénurie de main-d'œuvre et autres, les membres du conseil ont dû se rassembler plus qu'une fois par mois au cours de cette année. Afin d'aider la nouvelle coordination à la relance de notre association. Notre but ultime cette année était de se faire connaître. Plus que l'association est visible et active dans nos municipalités, plus que notre équipe de travail et le conseil d'administration peuvent venir en aide aux travailleurs et aux travailleuses et connaître les enjeux qu'ils ou qu'elles vivent. Ainsi, nous pouvons mieux défendre collectivement les droits des accidentés du travail.

Cette année à travers cette relance, deux projets d'éducation populaire ont été mis sur pied. Un a été modifié et mis à jour, puisque la nouvelle loi qui encadre le travail des enfants a été adoptée. Un atelier d'art-thérapie a été initié. Nous nous sommes mobilisés pour la justice sociale aux noms des accidentés du travail. Nous avons mis des actions auprès de diverses instances pour améliorer des services et faciliter certains accès aux accidentés du travail.

Aujourd'hui, les membres du conseil d'administration présents voient grand et souhaitent aider, soutenir et défendre collectivement les travailleurs et les travailleuses dans l'ensemble de leurs droits, qu'ils ou qu'elles soient accidentés ou pas du travail. Les membres du conseil ont développé une vision pour faire accroître la mission de l'ATTAM et pour le bien des travailleurs et des travailleuses de la haute Matawinie et ses environs.

Paul Gouger, président du conseil d'administration de l'ATTAM

À PROPOS DE NOUS



Notre mission

L'Association des Travailleurs et Travailleuses accidentés du Matawin (ATTAM) est un organisme communautaire autonome ayant comme mission la défense collective des droits des travailleurs et des travailleuses accidentés du travail. Ainsi par sa mission globale l'ATTAM s'engage à promouvoir, défendre et élargir les droits sociaux conférés aux travailleurs et aux travailleuses en vertu de la loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles (LATMP) et de l'ensemble des lois qui s'y rattachent tel que la loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) et la loi des Normes du travail (LNT). Collectivement, l'ATTAM contribue à permettre aux travailleurs et aux travailleuses accidentés et autres de préserver leurs droits individuels, mais aussi de les améliorer dans le but de créer une transformation sociale juste et égalitaire.

Notre vision

Assurer collectivement le respect et l'élargissement des droits des travailleurs et des travailleuses accidentés et autres, tout en mettant en œuvre des actions démocratiques et égalitaires pour une meilleure justice sociale.

Nos valeurs

Le respect, l'égalité, la solidarité, l'autonomie, l'écoute, le partage, la justice et la démocratie



Nos actions (services)

• INFORMER

S'assurer que chaque travailleur soit pleinement conscient de ses droits, en particulier ceux affectés par des accidents du travail et des maladies professionnelles.

• PROMOUVOIR, DÉFENDRE ET ÉLARGIR

Nous travaillons avec détermination pour promouvoir, défendre et élargir les droits sociaux accordés par la Loi sur les Accidents de Travail et les Maladies Professionnelles (LATMP). Notre action est centrée sur la préservation de ces droits individuels et collectifs face à la Commission des Normes, de l'Équité, de la Santé et de la Sécurité du Travail (CNESST), aux employeurs et aux instances qui s'y rattachent.

• SOUTENIR ET ACCOMPAGNER

Notre mission inclut un soutien individuel indéfectible aux travailleurs et travailleuses qui luttent pour obtenir justice lors des diverses étapes de leur réclamation auprès de la CNESST, y compris lors des demandes de révision ou des contestations de décisions ou d'audiences.

ENCOURAGEMENT - DÉMOCRATIE - COLLECTIVITÉ

Nous favorisons activement l'implication de nos membres dans diverses activités de sensibilisation, d'information, de formation et de mobilisation, contribuant ainsi à promouvoir leurs intérêts et à améliorer leurs conditions de vie et de travail.

VIE DÉMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE



Cette année, l'ATTAM compte 22 membres en règle. La particularité de cette année, on a autant de membres qui sont accidentés, que de personnes ayant comme valeurs la défense collective des travailleurs et des travailleuses accidentés.

Le conseil d'administration est composé habituellement de 5 bénévoles. Plusieurs changements sont survenus au cours de l'année. Cependant, les membres impliqués à ce jour dans le conseil d'administration, 4 membres et 1 poste vacant (non comblé), ont été très actifs au cours de l'année qui vient de s'écouler.

En collaboration avec la coordination, l'objectif premier était d'établir un climat démocratique, ou le respect des opinions des uns et des autres était important pour la vie associative.

Ainsi, malgré certains soubresauts, qui sont dus à des événements circonstanciels, les membres du conseil d'administration et la coordination ont su s'adapter aux différentes personnalités et établir des liens, afin de travailler et prendre des décisions conjointement et à l'unanimité sur différentes stratégies et à la mise en application de la mission.

La coordination a développé des outils afin de répondre aux besoins du conseil d'administration.

Tout en visant la démocratie et en établissement d'un climat sain pour tous, les membres du conseil d'administration se sont rencontrés à plusieurs reprises pour permettre à la coordination d'obtenir des résolutions sur différentes démarches ayant pour but d'améliorer et de poursuivre la mission de l'organisme.

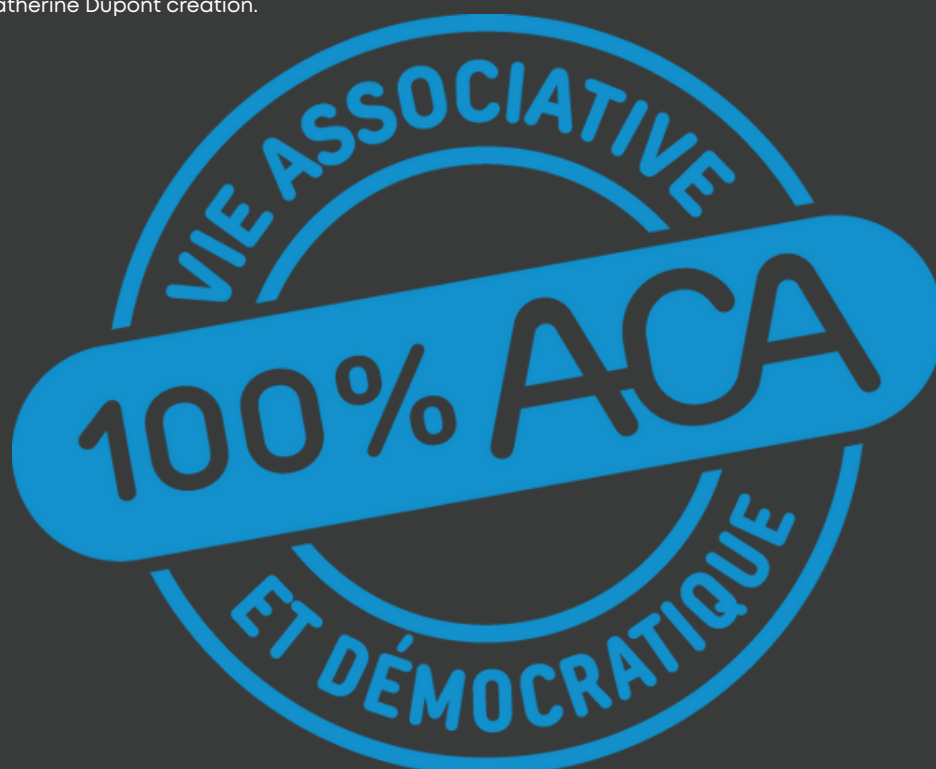
Cette année, les membres du conseil d'administration se sont penchés sur la création d'une nouvelle identité visuelle. Ce qui engendre la création d'un nouveau logo, d'une nouvelle affiche, de nouvelles cartes professionnelles et d'un nouveau chapiteau. Ils ont pu faire appel à Catherine Dupont création.

De plus, les membres du conseil avec l'aide de l'organisateur communautaire ont finalisé et mis à jour la politique des conditions de travail, celle-ci fut adoptée en avril 2023. Seule la politique sur l'échelle salariale reste à être adoptée et annexée aux conditions de travail au cours de l'année 2024.

Quant à la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitements des plaintes, elle a été créée et adoptée en avril 2023.

Au cours de l'année, les membres du conseil d'administration se sont concertés pour établir un éventuel changement dans les règlements généraux, mais aussi sur la possibilité d'élargir sa mission de défense collective des droits des travailleurs dans sa globalité.

Par ailleurs, lors des démarches de recherches, de financements et de demandes de subventions pour adapter nos bureaux aux personnes ayant des limitations physiques ou des handicaps, le conseil d'administration a envisagé la possibilité d'acheter un immeuble ou une résidence. Des démarches ont été effectuées pour l'établissement de ces deux projets dans le but d'offrir à toutes personnes l'accès à notre association.



VIE DÉMOCRATIQUE ET ASSOCIATIVE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (1)

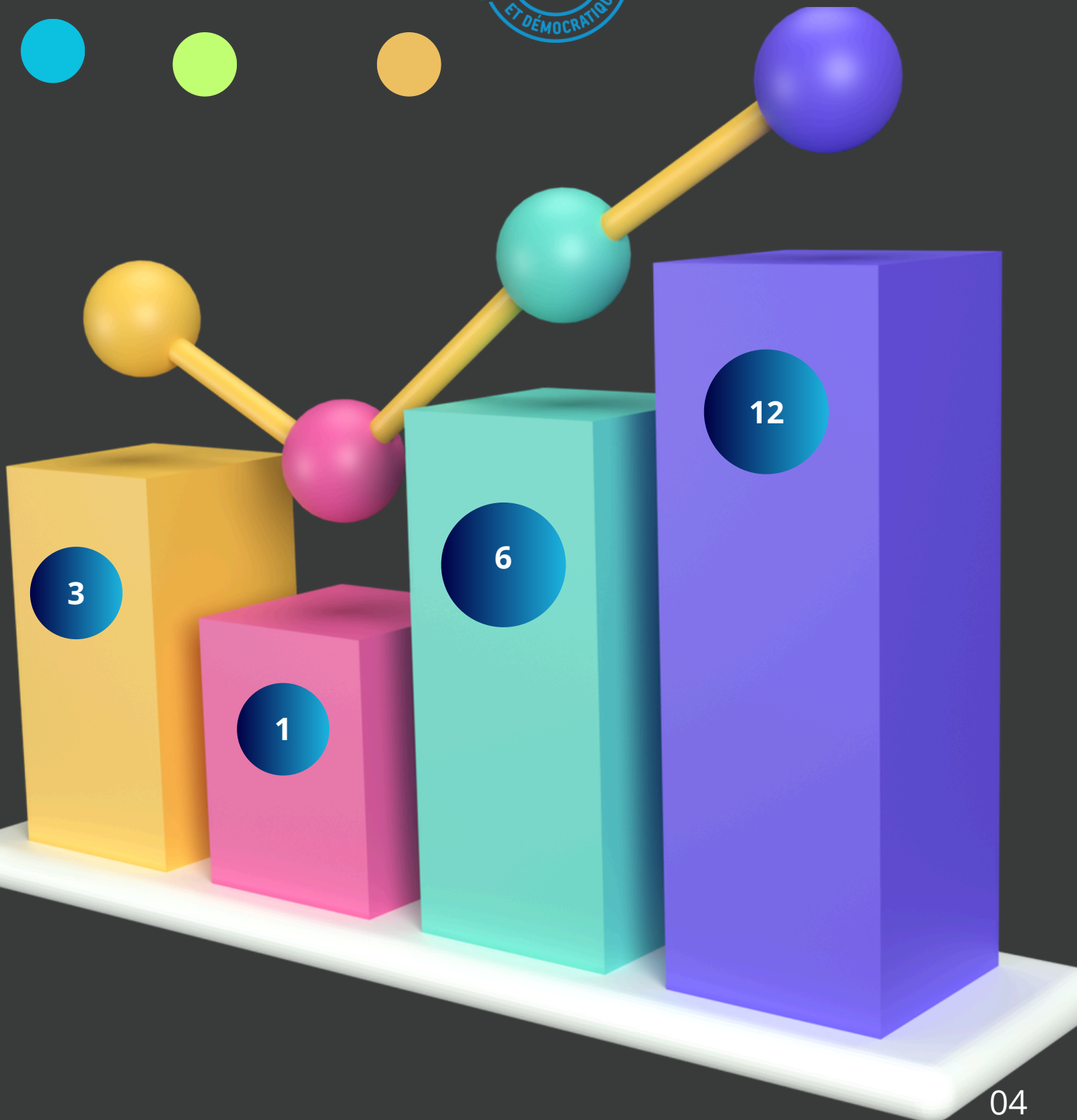
PRISE DE CONTACTS (3)

RENCONTRES EXTRAORDINAIRES (6)

RENCONTRES RÉGULIÈRES (12)

RENCONTRES DE COMITÉ RH (2)

RENCONTRES DIVERSES (6)



les membres du conseil d'administration

L'ATTAM est un organisme communautaire autonome qui relève d'un conseil d'administration, afin d'être selon la loi des entreprises, une personne morale ou plutôt une entité juridique. Ce faisant, les membres du conseil d'administration sont élus lors de notre assemblée générale annuelle. Cependant, cette année l'ATTAM a vécu des départs hâtifs et comme plusieurs autres organismes sans but lucratif, a eu de la difficulté à pourvoir les postes vacants au sein du conseil d'administration.

Par contre, les membres restants ont su persévérer, se rallier et trouver la force de s'unir pour développer une vision future et développer des stratégies pour le bien de la mission de l'ATTAM, soit celle de défendre collectivement les droits des accidentés du travail. Ainsi avec diligence et précaution, les membres du conseil d'administration ont appris à se tenir, à exercer leurs jugements, à se positionner pour accomplir leur droit de gérance et pour assurer une gestion saine et démocratique.

Merci à tous les membres qui au cours de l'année ont permis à la mission de l'ATTAM de se poursuivre.

Mme Chimène Thalie Armstrong, fin de mandat décembre 2022

M Billy Delorme, fin de mandat mars 2023

M Paul Gouger, administrateur et élu président avril 2023

M Richard Beaulieu, vice-président

Mme Lucette Rondeau, trésorière

Mme Louise Champoux, secrétaire

Administrateur (trice), poste vacant depuis avril 2023



l'équipe de travail

L'année 2022-2023 n'aura pas été de tout repos. Adaptation, mise en place de nouvelles procédures, relance, mobilisations, sensibilisations, visibilité et apprentissages pour le bien de la mission de l'organisme. Cette année notre équipe de travail fut composée d'une coordonnatrice intérimaire, qui fut élue coordonnatrice en mai 2023.

Puisque nous sommes tous touchés par la pénurie de main-d'œuvre pour pourvoir nos postes, afin de contrer cette pénurie, plusieurs personnes et organismes ont collaboré avec la coordonnatrice à mettre sur pied différents projets et ateliers, et ce dans le but de défendre collectivement les droits des accidentés du travail et d'informer les travailleurs et travailleuses, jeunes et moins jeunes de leurs droits et de les sensibiliser sur la santé et la sécurité au travail.

Équipe de travail 2022-2023

Nathalie Cerutti, coordonnatrice intérimaire, août 2022 à mai 2023,
Élue coordonnatrice depuis mai 2023.

Chimène Thalie Armstrong, animatrice-intervenante de décembre 2022 à mars 2023

Nathasha , employée contractuelle pour le projet les droits parentaux de mai 2023 à juin 2023 (APHM)

Moira Lavigne, employée contractuelle en aide à la coordination de juillet à août 2022 (APHM)



Collaboration entre organisme

L'association des travailleurs et des travailleuses accidentés du Matawin a su développer et tisser des liens auprès de différents organismes. Toujours en accord avec les mandats octroyés par le conseil d'administration et avec le soutien de celui-ci, la coordonnatrice a fait appel et a invité certains organismes, soit pour des formations ou pour obtenir leur collaboration ou pour toutes autres choses, afin de maintenir et relancer nos projets et nos ateliers.

Les organismes suivants ont été une source d'inspirations, de soutien et des partenaires au développement de notre mission.

APHM

Comptoir alimentaire

Maison des jeunes

Défi famille Matawinie

Centre de dépannage et d'entraide de St-Zénon

TROCL

MÉPAL

RODCD

CANOS

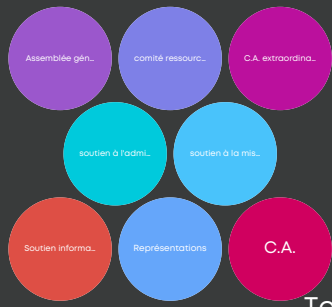
CRFL

UTTAM

GAIHST

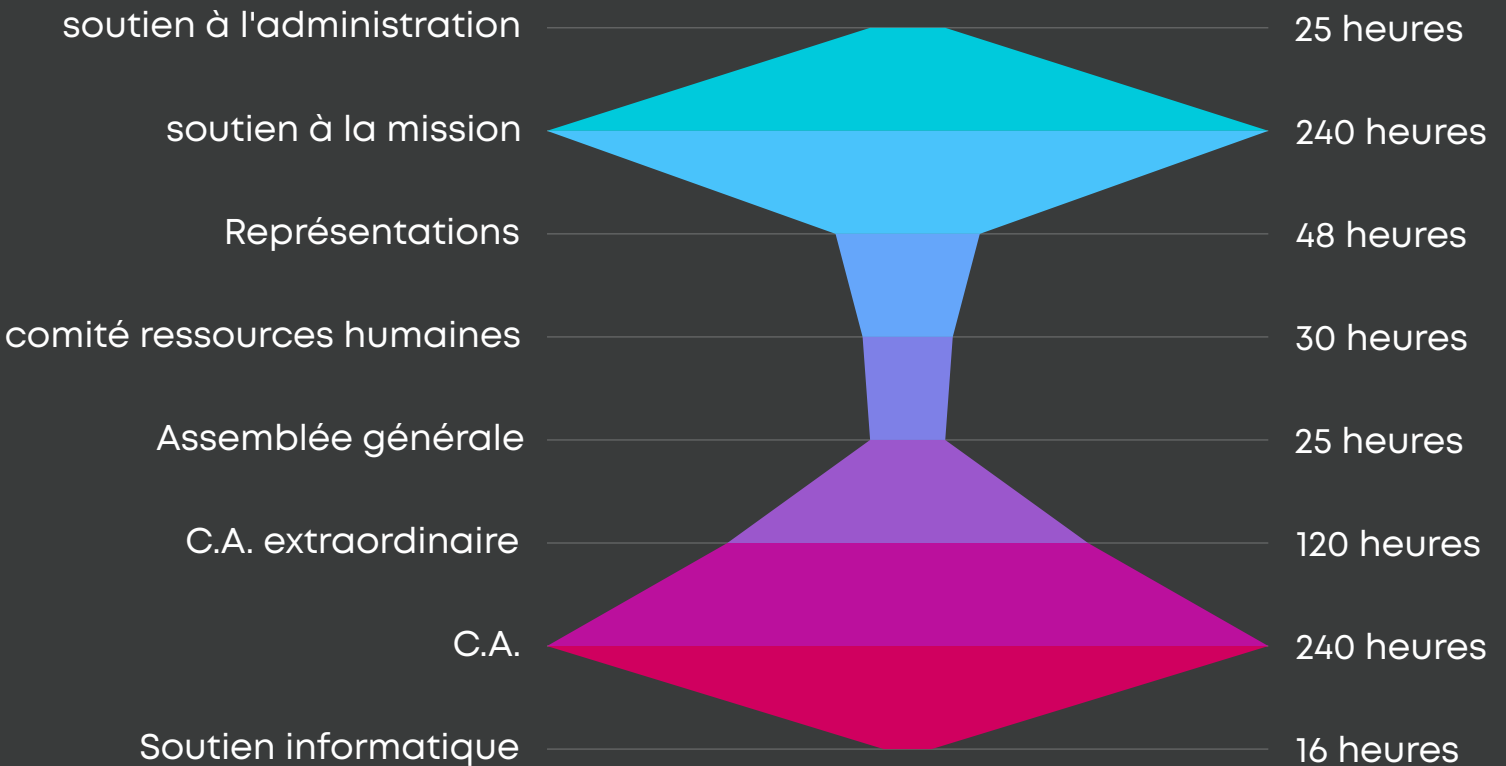
Au bas de l'échelle





LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEUR IMPLICATION

Tout au long de l'année l'équipe de travail et les membres de l'organisme ont pu compter sur l'implication des membres du conseil d'administration afin d'assurer et veiller au bon fonctionnement de l'association, tel que la loi des entreprises du Québec exige et ce sans rémunération, mais bien bénévolement



Total d'heures de bénévolat:
environ 744 heures

Cela représente 21,25 semaines de travail à 35 heures/semaine.

Une valeur monétaire de **14 875 \$**

(taux horaire moyen de 20\$/heure -les avantages sociaux non inclus dans cette valeur)

ACTIVITÉS & FORMATIONS

À l'ATTAM nous reconnaissons le temps et l'implication de nos membres, tant au niveau du conseil d'administration, qu'au niveau de l'aide et du soutien qu'ils offrent pour l'avancement de la mission. Pour ce faire nous leur offrons la possibilité d'assister à des formations afin d'accroître leur connaissance

Cette année les membres du conseil d'administration ont eu la possibilité de suivre la formation **C.A. marche**, une formation qui leur permet de mieux comprendre les rouages et les lois qui encadrent un conseil d'administration dans un organisme communautaire.

De plus, les membres du conseil d'administration se sont rencontrés hors des bureaux de l'ATTAM afin de participer activement à leur **lac à l'épaule**.

Le **lac à l'épaule** s'est déroulé à l'auberge le baluchon. Le but et l'objectif du **lac à l'épaule** étaient de permettre aux membres du conseil d'administration d'apprendre à se connaître, s'approprier l'histoire de l'ATTAM et visualiser l'avenir de l'organisme.

Les membres du conseil d'administration en sont ressortis avec une meilleure connaissance de soi et de ceux qui les entourent grâce à la formation '**Chacun à sa couleur!**' Présentée par **Isabelle Riverin, formatrice du CRFL**. Par la suite, les membres ont pu accueillir **Sylvain Lafrenière, coordonnateur du regroupement des organismes en défense collective des droits**. Celui-ci est venu expliquer aux membres les avantages et les inconvénients d'un potentiel élargissement d'une mission dans un organisme en défense collective des droits. Ces explications ont aidé à comprendre les impacts que cela engendre auprès de notre bailleur de fonds, le SACAIS. Ainsi, les membres du conseil sont plus en mesure d'entrevoir les enjeux qui entourent une telle démarche, mais aussi de visualiser et de cerner les apports positifs sur l'association.

Les membres du conseil d'administration pourront sans contredire vous parler de l'atelier de la corde à linge, où ils se sont approprié **l'historique de l'ATTAM**. Ils ont pu exprimer leur désir, leurs souhaits d'atteindre certains objectifs et de dessiner le **plan d'action actuel**, qui vous sera présenté sous peu. Le tout agrémenté par un **fond musical** d'un chansonnier qui a fait verser quelques larmes à notre chère **Lucette Rondeau** et replonger notre belle **Louise Champoux** dans des doux souvenirs.

Lors du **lac à l'épaule**, les membres du conseil d'administration ont déterminé et envisagé les points suivants, afin d'établir au cours de l'année qui suit une stratégie.

L'élargissement de la mission ,

Développement du territoire ,

Cibler plus de travailleurs ,

Développer du soutien et de la défense collective auprès des proches aidants et des familles ayant vécu les dommages collatéraux d'un accident du travail,

Rendre plus accessibles nos bureaux,

Sensibiliser et faire connaître les droits des travailleurs et des accidentés du travail auprès des employeurs et autres.



Mai 2023, les membres du conseil d'administration ont rencontré en visioconférence Monsieur Gilles Brulé, directeur général du carrefour d'aide aux non-syndiqués.e.s. de la Mauricie et du centre du Québec, afin de voir comment se passe la défense collective des droits pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses.

FORMATIONS

La formation est aussi l'occasion pour un organisme d'accroître les habiletés de son équipe de travail, de leur permettre d'effectuer efficacement leurs tâches, mais aussi de s'assurer le maintien de leurs acquis et développer davantage de compétences pour nourrir et accomplir une mission au sein d'une population. Cette année dans cette valorisation de développement de soi et de renforcement d'une vie associative démocratique, les membres du conseil d'administration ont permis à l'équipe de travail de suivre ces formations :



- CA marche (octobre 2022)
- Webinaire sur comment présenter une demande de financement pour des projets de petites entreprises offert aux organismes à but non lucratif (gouvernement fédéral- octobre 2022)
- Créer des liens et être bien entouré-es, un facteur de protection en santé mentale/mouvement santé mentale Québec (janvier 2023)
- Lois sur les normes du travail- au bas de l'échelle (janvier 2023)
- Les types de personnalités avec le MBTI – Line Turgeon (février 2023)
- Reddition de comptes et cadre normatif – TROCL (février 2023)
- L'histoire des organismes en défense collective des droits - MÉPACQ
- Atelier rencontre de partage de pratiques inspirantes- Bénévoles conseil (avril 2023)
- Les normes du travail à votre portée -TÉLUQ & CNESST (mai 2023)
- Webinaire sur la loi 25 -comité sectoriel de main d'œuvre économie sociale action communautaire (CSMOÉSAC)



COLLABORATION ET PATENARIAT



LE PATENARIAT ET L'IMPLICATION SOCIALE EN MILIEU COMMUNAUTAIRE SONT LES FORCES ET LES ACTIONS ULTIMES POUR MENER À BIEN ET COLLECTIVEMENT LA MISSION DE NOTRE ORGANISME, MAIS AUSSI POUR LA TRANSFORMATION SOCIALE.



GRÂCE À L'APPUI DE DIFFÉRENTS PARTENAIRES DE NOTRE MILIEU, DE L'IMPLICATION DE NOS MEMBRES DU C.A. ET DE LA COORDINATION À DIVERSES TABLES DE CONCERTATIONS, AVEC D'AUTRES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES, OU AVEC DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES ET PRIVÉS, NOUS CONTRIBUONS À AMÉLIORER NOS SERVICES ET D'ÉLARGIR NOTRE MISSION, AFIN DE CONTRIBUER À LA JUSTICE SOCIALE.



Les membres du C.A. et la coordination soulignent le soutien, les précieux conseils et l'accompagnement reçus et provenant de l'organisateur communautaire, Lysandre Ouimet, octroyé par le CISSSLAN. Celui-ci permet à l'ensemble du conseil d'administration d'agir dans sa gouvernance avec diligence et prudence. Tandis qu'à la coordination, il est une ressource de références qui permet d'améliorer, de développer des stratégies pour la vie associative de l'organisme et de créer des liens dans la communauté élargie outre que local. Ce qui permet grandement à la coordination de développer son autonomie et avoir à sa portée de main une boîte à outils. Merci!



La transformation sociale = justice sociale /égalitaire



Représentations/participations actives/collaborations

- TROCL - table régionale des organismes communautaires de Lanaudière
- G-7 - Table locale de concertation des organismes communautaires de la Haute-Matawinie
- CRFL - centre régional de formation de Lanaudière
- MÉPAL - Mouvement d'éducation populaire autonome de Lanaudière
- CFNJ 88,9 - radio communautaire de Lanaudière
- La radio amateur de Saint-Michel -des-Saints
- CCHM - chambre de commerce de la Haute-Matawinie
- RODCD - regroupement des organismes communautaires en défense collective des droits
- RQ-ACA - Le réseau québécois de l'action communautaire autonome
- Municipalité de Saint-Michel -des-Saints
- Municipalité de Saint-Zénon
- CNESST - commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
- TAT- Tribunal administratif du travail
- Bureau d'aide juridique de Joliette
- L'UTTAM- Union des travailleuses et des travailleurs accidentés.e. ou malade
- GAIHST - Groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel au travail de la province de Québec inc.
- Emploi Québec -services québec bureaux de Rawdon et Saint-jean de Matha
- Bénévole conseil Lanaudière
- CISSLAN
- MRC Matawinie
- Lanaudière économique - immigration

Merci !!!!

mille fois!

Merci !!!!

Merci !!!!

La défense individuelle des droits

L'ATTAM a développé au cours des années une démarche d'accompagnement, de soutien et de transmission d'informations auprès des travailleurs et des travailleuses ayant eu accident du travail ou ayant développé une maladie professionnelle et autres. Cette démarche d'accompagnement vise le développement des connaissances et des compétences permettant aux personnes qui se réfèrent à nous d'exercer leurs droits ainsi que de participer à la vie démocratique de l'organisme.

C'est à travers cette démarche de défense individuelle des droits des travailleurs que nous pouvons davantage cibler les enjeux sociétaux que vivent les accidenté.e.s. du travail et l'ensemble des travailleurs et des travailleuses. Elle nous permet de rejoindre, de sensibiliser, d'informer et de faire du démarquage auprès de ces personnes qui se reportent à nous lorsque survient dans leur vie un accident du travail, un litige avec leur employeur, un conflit avec leurs collègues, un congédiement injustifié, une grossesse, une maladie de l'un de leurs proches ou qu'elles vivent du harcèlement psychologique ou sexuel et autres dans leur milieu de travail.

Cette année, l'ATTAM a soutenu et accompagné 21 personnes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales et autres, telles que la CNESST, le tribunal administratif du travail, assurance emploi, emploi Québec, régie des rentes du Québec et autres. C'est plus de 30 appels reçus au cours de l'année pour transmettre de l'information et faire du référencement. Ce qui a permis à plus de 51 personnes d'exercer leurs droits individuels, afin de s'approprier l'émergence d'une transformation sociale pour défendre et reconnaître collectivement les droits des travailleurs et des travailleuses.

Les droits individuels défendus

- **Droit d'exercer des recours en cas d'insatisfaction**
- **Droit de choisir son professionnel et son établissement**
- **Droit au consentement aux soins libre et éclairé**
- **Droit de travailler dans un milieu de travail sécuritaire et respectable à sa personne (droit à la dignité)**
- **Droit d'accès à son dossier médical ou social**
- **Droit de recevoir des services de qualité**
- **Droit d'avoir accès aux services**
- **Droit d'être informé de ses droits**
- **Droit de contester**
- **Droit d'indemnité et de ressources de revenu**
- **Droit d'être accompagné dans ses démarches**
- **Droit d'accéder à un emploi et de le maintenir (emploi convenable, intégration, et autres)**
- **Droit d'exercer ses droits parentaux et autres**



Les différents services d'accompagnements que l'ATTAM a octroyés pour permettre à ces personnes de défendre leurs droits:

- soutien pour remplir des formulaires de la CNESST, de l'assurance emploi, de la régie des rentes, d'assurance privée, tribunal administratif du travail et autres
- soutien pour la transmission de documents pour différentes instances
- soutien à la rédaction de chronologie d'évènements
- soutien pour rédiger un aide-mémoire ou une déclaration, afin qu'elle se prépare à une rencontre avec l'employeur pour exprimer des faits et des émotions dans le but stratégique d'obtenir une réconciliation, ou pour dénoncer du harcèlement psychologique et autres
- soutien de recherche pour informer de ses droits, en ce qui a trait aux lois qui se rattachent aux normes du travail, à la santé et à la sécurité du travail, aux lésions et maladies professionnelles, aux actes criminels et autres
- aide et accompagnement pour obtenir des services d'aide et de soutien psychologique
- accompagnement dans la recherche d'emploi convenable
- accompagnement, référencement, soutien psychologique, écoute active dans 3 déclarations et démarche de dénonciation de harcèlement psychologique
- accompagnement de recherches de jurisprudences
- accompagnement à 3 séances de médiation
- prêt d'équipements et de locaux pour des audiences et pour la médiation
- remise de formulaire
- photocopies
- accompagnement et de soutien lors d'échanges téléphoniques avec des instances
- écoute active et soutien psychologique (échange, référencement sphère sociale)
- et autres

Cette année, c'est **21 personnes qui ont demandé du soutien individuel**, qui se sont présentées dans nos bureaux, **13 femmes âgées entre 18 et 65 ans et 8 hommes âgés entre 22 ans et 68 ans**. Sans compter environ 30 personnes pour obtenir de l'information par voie téléphonique.

Environ **51 personnes** ayant vécu des litiges personnels, qui ont subi ou du affronter des barrières pour défendre et exercer leurs droits. Environ 51 personnes qui sont sensibilisées que des changements doivent subsister collectivement pour faire reconnaître les droits collectifs des travailleurs et des travailleuses.

LA DÉFENSE COLLECTIVE DES DROITS



L'ATTAM

Un organisme communautaire autonome de défense collective des droits est soutenu financièrement par le secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (**SACAIS**).

Puisque l'ATTAM a pour mission de défendre collectivement les droits des accidentés du travail, celle-ci doit se conformer aux exigences du **SACAIS** afin d'être considérée comme telle (organisme de défense collective des droits). De plus, être actif dans les catégories d'activités énumérées ci-dessous (exigence du **SACAIS**), nous devons en faire notre mission principale.

Voici les **4 catégories d'activités** des organismes de défense collective des droits:

Activités d'éducation populaire autonome

Activités de mobilisation sociale

Activités de représentation

Activités d'action politique non partisane

ACTIVITÉS

D'ÉDUCATION POPULAIRE AUTONOME

La principale action de plusieurs organismes de défense collective des droits est l'éducation populaire autonome. Cette catégorie d'activités a pour but d'enclencher une prise de conscience sur une situation particulière. Elle vise d'abord et avant tout la prise en charge et l'autonomie des personnes ciblées. Par cette catégorie l'ATTAM peut **enseigner, informer, éduquer, outiller, sensibiliser et favoriser la création de liens** entre les personnes vivant ou ayant vécu un accident du travail ou ayant subi des dommages collatéraux d'un accident du travail ou même de sensibiliser pour prévenir une telle éventualité. Mais surtout promouvoir les droits de tous les travailleurs accidentés et les proches de ceux-ci, ainsi que de tous les travailleurs.

Porte ouverte: Les membres du conseil d'administration ont tenu le 31 octobre 2022 un événement 'porte ouverte'. Cet événement avait pour but de permettre à la population de faire connaître et accroître la visibilité de l'ATTAM et de promouvoir notre mission qui est **la défense collective des droits des accidentés du travail** à la population. De ce fait, les personnes participantes ont pu et pouvaient visiter nos locaux nouvellement aménagés et revampés. 26 parents ont reçu nos dépliants informatifs sur notre mission et ont pu échanger avec deux membres du conseil d'administration sur les services d'accompagnements, de soutien et de la défense collective des droits des travailleurs. 56 enfants et 5 adolescents ont reçu des friandises en cette soirée d'Halloween.

Faits saillants: La publicité sur la page Facebook de l'ATTAM a été partagée 3 fois et a suscité 275 vues pour un total de 78 membres à cette date!



Cafés - rencontres: afin de susciter la mobilisation sociale, de créer des liens entre les travailleurs accidentés de la haute Matawinie, l'association des travailleurs et des travailleuses accidenté.e.s. du Matawin a tenu 5 cafés- rencontre.

Les sujets abordés:

L'accessibilité aux moyens de transport en commun pour les accidentés du travail vivant en région éloignée, les préjugés vécus dans leur municipalité face à leur situation actuelle, les suivis médicaux /versus lorsqu'ils sont orphelins de médecin, les douleurs et limitations physiques et les difficultés vécus dans le processus d'indemnisation avec la CNESST, les employeurs et autres instances.

Projet de la Santé et de la sécurité au travail:

En collaboration avec des formateurs de la scierie Saint-Michel, du Nouveau Monde graphite, de l'organisme GAIHST, de l'UTTAM et de la CSNLanaudière. Afin de sensibiliser, d'informer la population sur les droits de la santé et de la sécurité du travail (LSST) l'ATTAM a organisé deux journées de sensibilisation et de formation sur la prévention de la santé et de la sécurité au travail. Lors de ces journées les formateurs ont informé les participant.e.s sur les cadres légaux qui régissent la SST, les règlements sur la santé et la sécurité du travail (RSST), le règlement sur l'information concernant les produits dangereux, la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (LATMP), le code de sécurité pour les travaux de construction (CSTC), le Code criminel pour les obligations des employeurs et des employés sur les mesures à prendre pour éviter des blessures corporelles sur soi et sur autrui, les types de harcèlement au travail, le devoir syndical, et la loi modernisant le régime de santé et de sécurité au travail. Une pochette conçue par l'équipe de travail de l'ATTAM a été remise aux participants. Cette pochette contient un registre d'accident et d'incidents, un aide-mémoire, un lexique sur les lois qui encadrent la santé et la sécurité au travail et des références. On compte en moyenne 15 participants par journée.



Atelier de mobilisation: Initié par l'ATTAM et en collaboration avec le **MÉPAL**. Afin de sensibiliser différents partenaires et collaborateurs dans notre milieu communautaire de la haute-Matawinie, l'ATTAM a tenu un atelier de mobilisation dans ces locaux. L'équipe de travail du MÉPAL a animé et présenté cet atelier de mobilisation. Cet atelier avait pour but de présenter et nommer les concomitances entre la justice climatique et la justice sociale. Par le fait même l'équipe de travail du **MÉPAL** a su démontrer les enjeux actuels qui en découlent et qui percutent la masse populationnelle. Les participants ont pu discuter des solutions possibles et exprimer leurs craintes face aux enjeux qui touchent les différents filets sociaux et les organismes communautaires. Les participants se sont sensibilisés aux avantages et ont pu se conscientiser sur les impacts positifs d'une action communautaire tels qu'une mobilisation. En tout **4 organismes du G7** ont répondu favorablement à l'invitation de l'ATTAM. 8 participants.



Projet de congés parentaux: Création d'un atelier d'éducation populaire autonome sur les droits parentaux au travail et sur les programmes visant à protéger la santé et la sécurité de la future mère. L'objectif de cet atelier créer par l'ATTAM est d'informer les futurs parents et les parents de leurs droits et des démarches qui s'y rattachent, dès la confirmation d'une grossesse ou d'une adoption. Les informer sur leurs droits advenant un handicap ou une maladie qui toucherait leur enfant et les répercussions sur leur lien d'emploi et les obligations de leur employeur. Afin de les sécuriser, les soutenir, les prévenir et les sensibiliser sur leurs droits et leurs rôles, tout en restant en lien avec la mission de l'ATTAM (lois de la LNT et la LSST) La coordonnatrice et en collaboration de Natacha, travailleuse à l'organisme APHM, en raison d'une journée par semaine, durant 8 semaines ont développer un support visuel (PowerPoint), des cartons d'animations ainsi qu'une pochette informative (documents de références, aide-mémoire, gabarit de lettre à l'employeur, et autres) qui seront remises aux futurs participant.e.s. à cet atelier. Tout d'abord cet atelier devait être présenté dans les locaux de défi famille Matawinie, dans le cadre de leurs cours prénataux. Malheureusement cette année, la présentation n'a pu avoir lieu pour des raisons hors de notre contrôle. Cependant au cours de l'année 2023-24 l'ATTAM présentera son atelier dans deux organismes.

Projet Ayoye ! Un accident, ça fait mal: L'atelier "Ayoye ! Un accident, ça fait mal! Est un programme élaboré par l'association des travailleurs et des travailleuses accidentés du Matawin à l'intention des jeunes de 3e, 4e et 5e secondaire. Ce programme vise à les informer sur leurs droits et leurs obligations dans un milieu de travail. Afin de les sensibiliser sur la santé et la sécurité au travail, nous leur transmettons des informations sur les lois de la santé et de la sécurité au travail. De plus, dans le cadre de ce programme, nous expliquons à quoi consistent les normes du travail, la loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles. À travers ces différentes informations, nous donnons des références sur les démarches auprès de la CNESST, auprès des médecins et autres. De plus, nous les sensibilisons sur leur obligation par le biais d'un jeu-questionnaire créé par l'ATTAM. Pendant la présentation de cet atelier, les jeunes ont un droit de parole, afin qu'ils puissent verbaliser leur expérience de travail, leur inquiétude, mais aussi leur questionnement. Ils ont une place pour exprimer leur opinion sur les lois qui encadrent le travail selon leur vision. Les points touchés lors de ce programme sont:

- La loi des normes du travail
- La loi de la santé et de la sécurité au travail
- La loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- La loi qui encadre le travail des jeunes
- Le Code du travail
- Le Code civil
- À quoi consistent les normes du travail
- C'est quoi la CNESST ?
- À quoi consiste l'Assemblée nationale du Québec
(pétition, adoption de lois et autres)
- Le rôle du ministre du Travail
- Diffusion d'histoires vécues par des jeunes
- Autres



Cette année, dans le cadre de l'adoption de la loi 19, loi qui encadre le travail des jeunes.

Ce programme a connu une réforme totale :

- nouveau jeu-questionnaire
- nouveau support visuel adapté aux lois actuelles
- nouvelles pochettes avec des références et informations
- nouveau logo pour cet atelier



En fin d'année scolaire, cet atelier a été présenté aux élèves de la 3e et 4e année secondaire de l'école secondaire Berman à St-Gabriel de Brandon. Une première pour cet établissement scolaire, mais une aussi pour notre association, puisque cette école est sur le territoire de la MRC D'Autray. Malgré la période d'examen du ministère, nous avons rencontré environ 30 élèves. Il a été recommandé par l'enseignante qui nous a accueillis de poursuivre ce programme, mais de l'établir sur deux jours. Car selon elle; le contenu est dit pertinent et mérite d'être présenté avec plus de temps.

Au cours de l'année 2023 et 24, d'autres collaborations et une phase 2 ponctuelle pour l'année en cours sont prévues.



Saviez-vous: Création de publication au titre "SAVIEZ-Vous que..." sur diverses informations qui touchent les lois qui encadrent le travail, la santé et la sécurité au travail, les accidents et les maladies professionnelles du travail, les démarches de la CNESST et autres, ont été publicisés sur notre page Facebook, afin d'informer, de sensibiliser la population FACEBOOK sur leur droit, mais aussi sur différents changements et événements à venir. Ces publications ont été établies à partir des questionnements des membres ou des utilisateurs qui font appel à notre association dans différents litiges ou événements vécus, en lien avec leur travail. Créé par l'association des travailleurs et travailleuses accidentés du Matawin, c'est environ 23 saviez-vous que publiés sur notre page Facebook qui totalisent une moyenne de 100 vues par postes, 100 personnes informées et sensibilisées sur différents aspects et sur les enjeux qui touchent les employé.e.s.

Voici en détail les différents saviez-vous que ? :

- Évaluer le niveau de risque par temps chaud (118 vues/133 impressions/partages)
- Explications brèves des différentes lois qui régissent et encadrent le travail des Québécois (23 vues/28 impressions /1 j'aime)
- Loi 19, loi qui encadre le travail des jeunes (106 vues/115 impressions/2 partages)
- Qu'est-ce une lésion psychologique (24 vues/32 impressions)
- Nouvelles mesures pour prévenir l'exposition aux bruits (25 vues/30 impressions)
- Augmentation du salaire minimum (128 vues/132 impressions)
- Les démarches lorsque vous avez un accident du travail (308 vues/173 impressions)
- Journée commémorative (362 vues/323 impressions)
- Rétablissements, les examens médicaux/traitements (106 vues/111 impressions)
- Quand déposer une contestation et les différents délais (174 vues/195 impressions)
- Les travailleurs et les travailleuses de moins de 16 ans (143 vues/164 impressions)
- L'aide et ressource pour les jeunes travailleurs accidentés (165 vues/198 impressions)
- Les services offerts par l'ATTAM et les enjeux que l'ATTAM défend collectivement (205 vues/230 impressions)
- Pourquoi les mobilisations et la revendication pour une indexation pleine et entière (125 vues/136 impressions)
- Les différentes lois (LSST, LNT, code du travail et autres) (202 vues/212 impressions)
- Les 3 règles à respecter pour les jeunes en milieu de travail (45 vues/54 impressions)
- Accessibilités à différentes technologies à l'ATTAM (104 vues/114 impressions)
- Lois pour le travail domestique (273 vues/ 297 impressions)
- Justice sociale (91 vues/95 impressions)
- Code du travail (187 vues/209 impressions)
- Accident ou incident du travail (91 vues/107 impressions)
- Déclaration du revenu – t5000 /relevé de la cnesst (30 vues/36 impressions)

Et autres saviez-vous que ?



Le saviez-vous?

site web



Création et la mise de dévoilement de notre nouveau site web: Ce site à vue le jour en juillet 2023, afin d'informer, de sensibiliser sur diverses lois, sur les enjeux, et autres sphères qui touchent les travailleurs et les travailleuses dans leur ensemble. L'ATTAM a créé son site web avec la collaboration de Annikarl Charrette, créatrice de site web. Ce site permet à l'ATTAM d'atteindre un plus vaste territoire de travailleurs et de travailleuses et d'augmenter sa visibilité, tout en accomplissant sa mission de défense collective des droits des travailleurs et des travailleuses accidentés. Sur ce site en développement, nous retrouvons une boîte à outils qui permet aux travailleurs et travailleuses d'avoir accès à différentes références gouvernementales et autres. De plus dans la boîte à outils, nous retrouvons différents formulaires et procédures. Bientôt, nous retrouvons au cours de l'année 2024, la trousse de départ pour un accidenté du travail. Une trousse spécialement conçue pour accompagner et informer un accidenté du travail dans ses démarches auprès de la CNESST, de son employeur et des spécialistes traitant médicalement son état physique et psychologique. De plus des informations de droits sur la santé et la sécurité du travail, ainsi que sur les normes du travail s'y retrouvent, tant pour les délais de contestations que pour les démarches auprès du tribunal ou toutes autres instances. Une liste d'avocats et de références s'y retrouvera. Parallèlement, une page blogue se retrouve sur notre site, afin de mettre de l'information sur les enjeux, d'ajouter des textes ou des articles en lien avec le milieu du travail et les lois qui s'y rattachent. Nous utilisons aussi cette page blogue pour informer des activités et du programme quotidiens de l'ATTAM. En plus, d'ajouter la trousse de départ au cours de l'année 2024, des capsules sur les préjugés vécus par les accidentés du travail s'y retrouveront, ainsi que des textes rédigés par des travailleurs et des travailleuses accidentés et par leurs proches. Une voix de plus pour l'ATTAM qui permet de déployer sa mission davantage.





La mobilisation sociale

La mobilisation sociale consiste à organiser collectivement une action de façon sociale. De ce fait les organismes de défense collective de droits ont l'obligation de situer leur action en ralliant les citoyens et les citoyennes à leur cause. Cependant, ils ne peuvent s'engager dans des voies incompatibles avec le fonctionnement d'une société hautement démocratique et respectueuse des droits de la personne, tel qu'inscrit dans le guide de rédaction d'un rapport d'activité à l'intention des organismes communautaires dont la mission unique ou principale vise la défense collective des droits, émis et rédigé par le secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales (SACAIS).

Cette année, l'ATTAM a collaboré à diverses mobilisations initiées par différents regroupements. Elle a aussi participé à stimuler, à sensibiliser et à mobiliser ses membres et différents organismes dans différentes actions de mobilisations sur différents enjeux sociétaux qui touchent la justice sociale, climatique, et autres.



- Signature et affichage du décret communautaire pour la reconnaissance et le financement dans la campagne "Engagez-vous pour le communautaire" initiée par le RQ-ACA.
- Participation à l'évènement virtuel pour souligner le lancement de la semaine nationale de l'action communautaire autonome, afin de déclarer l'engagement "Vision juste! Pour la justice sociale et climatique.
- Envoi du décret au nom de l'ATTAM, action initiée par le RQ-ACA, à plusieurs instances entre –autres: Éric Girard, ministre des Finances, Chantale Rouleau ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, François Legault, premier ministre et autres instance.
- Atelier de mobilisation en collaboration avec le MÉPAL pour sensibiliser les organismes de la Haute-Matawinie sur les enjeux qui touchent la justice sociale et climatique
- Déploiement de co-voiturage initié par l'ATTAM afin de permettre aux citoyens et citoyennes et aux organismes de la Haute-Matawinie de participer à la mobilisation de la justice sociale et climatique organisé par le Mépal à Joliette
- Organisation et location d'un autobus pour permettre aux organismes du nord de Lanaudière et à ses citoyens de participer à la mobilisation de la justice sociale et climatique à Montréal qui était organisée par la TROVEP de Montréal.
- Manifestation pour l'indexation, action initiée par le RODCD, à Québec devant les bureaux du SACAIS et de l'Assemblée nationale
- Partage de la lettre ouverte du RODCD, concernant l'indexation de notre financement sur nos réseaux sociaux
- Participation à la manifestation pour le jour de la terre à Montréal qui cible la justice sociale et climatique
- Envoi d'un courriel à l'UTTAM pour manifester notre appui dans leur initiative de manifestation concernant la judiciarisation de la CNESST. Cependant, pour des raisons hors de notre contrôle, l'ATTAM n'a pu participer à cette mobilisation. En échange, nous avons promu cette mobilisation sur nos réseaux sociaux afin de démontrer notre appui.
- Création d'un post Facebook en la mémoire des travailleurs et des travailleuses décédé.e.s en raison de leur travail. Création d'un vidéo what apps.
- Création d'un post Facebook et d'un direct en appui à la mobilisation initié par la FTQ et l'UTTAM à Montréal pour dénoncer le travail forcé des victimes de lésions professionnelles
- Post Facebook pour sensibiliser les citoyens à la journée mondiale de la santé et de la sécurité au travail
- Post Facebook pour souligner la journée des droits des femmes

Action politique non partisane

Selon le guide de rédaction d'un rapport d'activité à l'intention des organismes communautaires dont la mission unique ou principale vise la défense collective des droits, l'action politique non partisane couvre les activités qui consistent "à faire l'analyse des politiques gouvernementales et des projets de loi". Toujours selon le guide de rédaction l'action politique non partisane ne comprend pas seulement le processus d'appropriation des éléments constituant une problématique. Elle recouvre aussi l'ensemble des stratégies de mise en place pour assurer les suivis pertinents et qui, généralement, incluent les activités d'éducation populaire destinées à amener la population visée à se saisir des situations problématiques traitées et les activités de représentation auprès du gouvernement.

Dans cet ordre d'idée, l'ATTAM a participé et développé des stratégies non partisans au cours de l'année 2022-2023, afin de transformer collectivement des situations problématiques vécues par des accidentés du travail. Voici les différentes démarches et stratégies entamées cette année:

Plusieurs accidentés du travail référés par nous au bureau d'aide juridique de Joliette vivaient et dénonçaient dans nos bureaux avoir de la difficulté à obtenir un avocat ayant comme spécificité "Droit du travail" et pour se faire, ils étaient dirigés vers le bureau d'aide juridique de Sainte-Thérèse. Ils devaient recommencer les démarches d'ouverture de dossier, et ce malgré l'acceptation d'un mandat d'aide juridique dans leur cause. Ayant été mise à l'affût de cette problématique, la coordination avec l'acceptation des membres du conseil d'administration a mis en place des démarches afin d'améliorer l'accès à ce service juridique et d'en simplifier les démarches.

Les actions posées ont été les suivantes :

Appels et échanges téléphoniques auprès de la commission des services juridiques

Appels et échanges téléphoniques auprès du ministère de la Justice du Québec

Dénonciation de cette problématique auprès du MÉPAL et dans les tables de concertations qui s'y rattachent

Appels et échanges téléphoniques auprès de Me Jean-Sébastien Faust, directeur du secteur Lanaudière. Celui-ci a pris le temps d'écouter, d'échanger et d'améliorer ce volet d'accessibilité. Il a pris en considération nos échanges téléphoniques.

Désormais, les personnes ayant besoin du bureau d'aide juridique de Joliette et qu'elles obtiennent un mandat d'aide juridique dans leur dossier, mais ne peuvent obtenir le service de représentations d'un.e avocat.e. rattaché.e. au bureau d'aide juridique de Joliette, ne seront plus dirigée vers le bureau de Sainte-Thérèse à moins d'indication contraire "accessibilité simplifiée". Elles recevront de la part du bureau d'aide juridique de Joliette une liste d'avocat.e.s. qui acceptent les mandats d'aide juridique dans leurs spécificités telles que : le droit du travail et autres. Subséquemment, Me Faust suite à ces échanges a mentionné quand tout temps lorsque l'ATTAM entend ou est mise à l'affût d'une problématique individuelle ou collective de ce genre, de le contacter et voir la faisabilité d'une amélioration.



Lors d'accompagnements individuels dans des dossiers de harcèlement psychologique au travail, on remarque que les travailleurs et les travailleuses se voient dans l'obligation de choisir entre : déposer une plainte aux normes du travail (ce qui engendre des délais avant d'obtenir des indemnités auprès de la CNESST ou autres instances) ou ouvrir un dossier de réclamation du travailleur, en vertu des lois de la santé et de la sécurité du travail (ce qui permet aux travailleurs et aux travailleuses d'obtenir rapidement des indemnités de remplacements du revenu de la CNESST). Dans la plupart des situations où la victime de harcèlement psychologique est mise en arrêt de travail ayant été diagnostiqué trouble d'adaptation ou de dépression et vivant une situation précaire financièrement choisie d'emblée de faire une demande de réclamation du travailleur en vertu de la loi de la santé et de la sécurité du travail. De plus, peu importe le choix, elle doit démontrer les faits et les conséquences qui ont amené vers un tel diagnostic et que le tout est réellement dû au harcèlement psychologique qui a lieu au travail. Encore très minimisé dans les milieux de travail, le harcèlement psychologique au travail crée beaucoup de dommages sur une personne et à des conséquences sur plusieurs sphères de sa vie. Dans le souci de transformations sociales, la coordination avec l'accord des membres du conseil d'administration a contacté quelques organismes ayant comme mission la défense collective des droits des accidentés du travail. Certains d'entre eux sont en accords de développer une stratégie afin d'améliorer ou de modifier le processus, même voir comment faire modifier certaines lois de la LSST ou de la LNT afin que les victimes de harcèlement psychologique vivent moins de préjudices et puissent d'emblée recevoir des indemnités de remplacement de revenu, tout en ayant le pouvoir de faire valoir ses droits dans un tel litige. L'ATTAM développe et a mis dans son plan d'action un atelier d'éducation populaire sur les lois de la LNT et de la LSST en lien avec le harcèlement psychologique en milieu de travail pour informer les travailleurs de ces lois et de ce qu'est le harcèlement psychologique et des conséquences sur la victime. Par le fait même, lors de la présentation de cet atelier, il est prévu de concerter les participants sur la problématique dans le processus d'indemnités de remplacement du revenu en vertu de la LSST versus la LNT. Des demandes d'informations et des échanges téléphoniques auprès de l'organisme GAIHST (groupe d'aide et d'information sur le harcèlement sexuel et psychologique au travail) ont eu lieu, tant pour un soutien et comme référence d'accompagnement dans un dossier individuel que pour développer une stratégie pour mener une revendication.

Il est prévu et demandé par les ressources humaines d'un employeur de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints de présenter cet atelier lorsqu'il sera finalisé afin de sensibiliser et de concerter les employé.e.s de cette entreprise.



Plusieurs travailleurs et travailleuses accidentés subissent des dommages corporels, lorsqu'ils ou elles ont un accident de travail. Cela engendre des déplacements pour des traitements de physiothérapies, pour des rendez-vous médicaux, pour des services de radiographies et autres. Certains travailleurs et certaines travailleuses accidenté.e.s concertant l'ATTAM, nous mentionnent et nous soulèvent qu'ils ou qu'elles doivent faire plus de 150 km pour aller à une évaluation ou à un traitement ou autres services médicaux. De plus, certain.e.s. d'entre eux se retrouvent sans médecin. Ce qui a par conséquent des impacts pour le suivi et l'établissement de certains diagnostics qui touchent tant au niveau de l'établissement d'un traitement pour les mener à la guérison, que pour l'acceptation et l'évaluation de leur dossier auprès de la CNESST. Conséquemment, par le passé l'ATTAM a œuvré pour déployer un service de radiographie et de physiothérapie dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints. Il appert que depuis quelques années ces services se sont restreints dans leurs offres de services. Exemple, pour la radiographie, puisqu'il n'a pas de médecins ayant la compétence de lire les radiographies, les accidentés du travail et les autres citoyens de la municipalité sont transférés à Joliette. Après plusieurs dénonciations dans nos bureaux de la part des travailleurs accidentés, le président du conseil d'administration et la coordination ont été mandatés pour rencontrer la directrice adjointe du comité de proximité du CLSC de Saint-Michel des Saints, afin d'informer sur cette situation et des impacts vécus par les accidentés du travail. Un plan stratégique est établi entre l'ATTAM et la direction adjointe afin de voir le besoin réel et de la faisabilité de faciliter l'accès à des services médicaux de proximité pour les personnes accidentées n'ayant pas de médecin de famille et ayant des besoins à des services médicaux. Un plan stratégique a été établi avec la direction adjointe du comité de proximité et la coordination de l'ATTAM, comme suit et toujours en développement pour l'année 2023-2024:

- Évaluer et établir selon les statistiques de la CNESST le nombre d'accidentés du travail actuel dans la Haute-Matawinie
- Évaluer et établir selon les statistiques du CISSSLAN le nombre d'accidentés du travail et de citoyens de la Haute-Matawinie qui utilisent les services de la radiologie de Joliette
- Évaluer et établir selon les statistiques du CISSSLAN et de la CNESST le nombre d'accidentés du travail de la Haute-Matawinie qui ont comme traitement le service de physiothérapie
- Évaluer et établir selon les statistiques du CISSSLAN le nombre d'accidentés du travail n'ayant pas de médecins de famille attachés à leur dossier
- Engager une personne sur contrat pour la rédaction d'un mémoire sur l'historique du service de la radiologie en Haute - Matawinie, des services médicaux tels que médecins de famille et autres services, et pour démontrer les besoins réels de la population, afin de pouvoir revendiquer une demande de services de proximité auprès de la direction du CISSSLAN et d'autres instances qui touchent autant l'accès à un médecin de famille, qu'aux services de radiologies et de physiothérapies. Par le fait même, des rencontres de concertations avec les membres de l'ATTAM et des accidentés du travail de la Haute-Matawinie sont prévues au cours de l'année 2023-2024.

cette année, nous avons aussi étudié et faite le suivi de certaines lois:

- Loi 19 /loi qui encadre le travail des jeunes
- Loi modernisant le régime de la santé et de la sécurité au travail
- Projets de règlement et changements réglementaires en matière de sécurité du travail de la CNESST
- Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles
- Loi qui encadre les victimes d'actes criminels.

Au cours de l'année 2023-24, d'autres actions non partisanses sont déjà inscrites dans notre agenda...

Petits indices ...

- Les accidentés du travail ayant reçu des indemnités de remplacement salariales de la CNESST versus les impacts sur leur rente du Québec.
- Les services d'aide à domicile pour les accidentés du travail
- La reconnaissance des proches –aidants des accidentés du travail
- La parole des jeunes sur leurs droits en milieu de travail et leur perception sur la nouvelle loi qui encadre leur travail.



ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATIONS

La politique gouvernementale exprime la volonté du gouvernement de favoriser la participation des milieux communautaires aux différentes instances de consultation et de les associer aux grands débats publics.

L'ATTAM participe activement à plusieurs tables de concertation afin de représenter et de défendre collectivement les droits des accidentés du travail et les organismes de défense collective des droits.

MÉPAL

- comité ÉPA et luttes sociales = 4 rencontres
- comité de transport = 4 rencontres
- relance d'un comité de défense collective des droits = 2 rencontres

Comité de gestion de proximités SMDS = 4 rencontres

Table locale de concertation des organismes communautaire de la Haute-Matawini = 4 rencontres

Comité d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite afin qu'elles accèdent aux endroits publics dans municipalité de Saint-Michel des Saints et de Saint-Zénon = 1 rencontre



En automne 2022, l'ATTAM s'est équipée d'un écran et d'un hibou (caméra) pour les rencontres en visioconférence. Cet achat a permis d'offrir aux membres et aux travailleurs de pouvoir assister à leurs audiences ou à leurs sessions de médiations en visioconférence.

De plus, l'équipe de travail, les membres du conseil d'administration, d'autres administrateurs et employés des organismes de notre communauté ont pu utiliser notre salle de conférence afin de profiter de ce système pour des rencontres en visioconférences, des ateliers, des webinaires et pour des concertations avec des regroupements nationaux.

FINANCEMENT

L'ATTAM est un organisme communautaire ayant comme mission principale la défense collective des droits des accidentés du travail. Ainsi notre organisme priorise le financement à la mission globale afin d'actualiser sa mission en cohérence et en concordance avec les huit critères de l'action communautaire autonome. Ce mode de financement est le meilleur afin de permettre l'atteinte de nos objectifs et de notre mission.

En ce sens, la majeure partie du budget de financement à la mission provient du secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales du Québec (SACAIS)

Québec 



Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

La légende des sceaux de l'action communautaire autonome



Notre organisme répond aux besoins de la communauté visée par sa mission. Il participe à des luttes visant des changements à caractère politique ou conduisant à une plus grande justice sociale et au respect des droits.



Notre organisme est reconnu dans sa communauté et il a des liens avec d'autres organismes ou partenaires. Notre CA représente bien la communauté visée par notre mission.



Notre organisme encourage l'engagement de ses membres et favorise leur participation dans la vie de l'organisme. Nos membres sont consultés, nous avons un conseil d'administration actif et une assemblée générale annuelle vivante!



Notre organisme contribue, de manière non-partisane, aux débats sociaux et mène des luttes pour améliorer les conditions de vie des personnes les plus démunies. Il aide les gens à se mettre ensemble pour faire respecter leurs droits et combattre les discriminations qui s'exercent contre eux.



Notre organisme met à contribution les expériences et compétences de chacun et permet des prises de conscience individuelles et collectives. L'éducation populaire autonome permet d'agir ensemble dans le but de faire changer les choses.



Notre organisme a des approches qui font appel à l'initiative des personnes qui participent à ses activités. Il agit sur l'ensemble des causes qui sont à la base de la situation des personnes auprès desquelles l'organisme intervient.



Notre organisme fait de la prévention en misant sur l'intégration sociale, le renforcement du potentiel des individus, la solidarisation des collectivités et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et des citoyennes.



Notre organisme adhère aux revendications communes du mouvement d'action communautaire autonome lanaugeois et québécois notamment pour un meilleur financement à la mission des OCA, le respect de la politique gouvernementale sur l'action communautaire et une meilleure justice sociale.

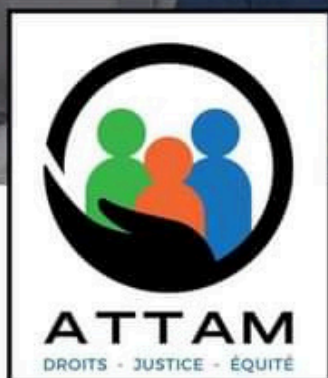


Notre organisme priorise le financement à la mission globale afin d'actualiser sa mission en cohérence et en concordance avec les huit critères de l'action communautaire autonome. Ce mode de financement est le meilleur afin de permettre l'atteinte de nos objectifs et de notre mission.



Notre organisme, par sa mission de transformation sociale, parle de politique et contribue aux débats de société. C'est également pour faire avancer des réflexions collectives, vivre des processus d'éducation populaire autonome et pour faire vivre les pratiques citoyennes que la politique fait partie de notre action. Toutefois, notre organisme n'encourage pas et ne fait pas de promotion pour un parti politique en particulier.

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES ACCIDENTÉS(ES) DU MATAWIN



313 St-Jacques, St-Michel-des-Saints Qc J0K3B0
(450) 833-1507
coordoattam@gmail.com

